



FETES D'OBLIGATION.

DANS LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

Tous les dimanches de l'année.

La Circoncision de Notre-Seigneur, 1er janvier.

L'Épiphanie de N. S., 6 janvier.

L'Annonciation de la Ste. Vierge, 25 mars. (*)

L'Ascension de N. S. 40 jours ap. Pâques.

La fête du S. Sacrement ou Fête-Dieu, jeudi ap. la Ste. Trinité.

La fête des apôtres St. Pierre et St. Paul, 29 juin.

La Toussaint, 1er novembre.

La Conception de la Ste. Vierge, 8 décembre.

Noël ou la Nativité de N. S., 25 décembre.

SOLENNITÉS REMISES AU DIMANCHE.

La Purification de la Ste. Vierge.

La fête de St. Joseph.

La fête de St. Jean-Baptiste.

L'Assomption de la Ste. Vierge.

La Nativité de la Ste. Vierge.

La fête de St. Michel.

La fête du patron ou du titulaire des églises paroissiales.

FÊTES ATTACHÉES AUX DIMANCHES.

Le 2ème Dimanche après l'Épiphanie—Le Saint Nom de Jésus.

Le 2ème Dimanche après Pâques—La Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph.

Le 3ème Dimanche après Pâques—Le Patronage de St. Joseph.

Le 1er Dimanche de juillet—Le Précieux Sang de N. S. J. C.

Le 2ème Dimanche dans le mois de juillet—La dédicace de la cathédrale et des autres églises du diocèse.

(*) Quand la fête de l'Annonciation est transférée, elle cesse d'être obligation.

*Tel
par N.
†D'a